IMT Nuremberg Archives

H - 4488

International Court of Justice

SERVICE DE LA SECURITE
MILITAIRE DE VAUCLUSE

P565

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF309
Filed Jan. 25, 1946

3/2/45
14/2

D E P O S I T I O N

- Monsieur CRASSOUS Albert, 35 ans, docteur en médecine, demeurant 25, rue Bancasse à AVIGNON, né le 2 Septembre 1909, à MONTPELLIER, (Hérault) de Marius, et de GAY Julie, nationalité française:----------

- "J'ai été arrêté le 22 Mars 1944, dans mon cabinet, par le S.D. de Marseille. Trois hommes, dont le Chef du S.D. ont pris part à cette opération. J'ai été interrogé sur place pendant quatre heures sans subir de mauvais traitements, seulement des menaces m'ont été adressées. Interné vingt-quatre heures à la prison Ste-Anne, j'ai été transféré ensuite aux Grandes Beaumettes à MARSEILLE. Là, je suis resté trois jours avec deux camarades, également d'AVIGNON, Monsieur BRUNEL et le gendarme BAILLY.- Sans nourriture, le premier jour, et le lendemain une écuelle de soupe pour trois; le soir du second jour, un morceau de pain et un peu de potpe, le troisième jour, à midi une écuelle de soupe pour trois. L'après-midi du troisième jour, nous avons été séparés et mis chacun dans des cellules différentes. A partir de ce moment là, régime normal, c'est-àdire, un café le matin, une soupe à midi, une soupe le soir, et un quart de boule de pain le soir en même temps que la soupe. Je n'ai pas été interrogé jusqu'au I5 Avril. A partir de ce jour, interrogatoires au 425, rue de Paradis, siège de la Gestapo. Là nous étions 8 à I0 à attendre plusieurs jours d'être interrogés, enfermés dans une pièce de I mètre 50, sur 3 mètres, comprenant une seule paillasse remplie de vermine. De là, nous entendions les tortures infligées à nos camarades que l'on entendait souvent hurler de douleur. Enfin, mon tour arriva. Le début de l'interrogatoire, fut incisif, tous les moyens, d'intimidation furent employés sans succès. L'inspecteur Mercuri brandit alors son révolver sous mon nez, et me dit: "Salaud, nous trouverons bien le moyen de te faire parler !". On me fit mettre torse nu, et un satellite qui était un Français m'administra une série de coups de nerf de boeuf, étagés depuis le cou jusqu'au creux des reins. Une fois marbré des deux côtés, je me trouvais en piteux état, et l'on me demanda si je n'avais rien à répondre aux questions qui m'étaient posées. Ayant répondu par la négative, il me mit de nouveau le révolver sous le nez, en me disant cette fois: "Parle ou je te brûle!". Je lui répondis alors: "Brûlez-moi et n'en parlons plus"." Ecumant, il me dit : "On vous raccompagne, mais vous vous souviendrez de la prochaine séance; nous avons arrêté deux camarades plus bavards que vous avec qui vous serez confronté".- La confrontation eut lieu quelques jours après avec l'un des deux hommes arrêtés : DUBOIS Marcel (l'autre ne fut jamais confronté, n'ayant jamais été arrêté, c'était MARENNES) DUBOIS, interrogé avoua immédiatement que je lui avais fourni de faux papiers allemands (je dois dire à sa décharge qu'il avait reçu huit balles de mitraillette dans le ventre lors de son arrestation et torturé avant d'être soigné et il n'avait que 20 ans). Bien entendu, je niais. Après quelques échanges d'invectives, MERCURI se leva et me dit " Nous allons bien voir celui qui dit la vérité". Je fus amené séance tenante dans une salle de bains, et on me fit déshabiller. Le bain était prêt, et constitué d'eau froide dans laquelle nageait coupée en 4 ou 5 morceaux une grande barre de glace. Mercuri me pria, avec son air d'ironie féroce, de prendre mon bain. Ayant introduit un pied dans la baignoire, la température ne me plaisait guère, j'hésitais. J'y fus précipité. La respiration me manquant, MERCURI persistait à vouloir me faire parler. Or à ce moment là, j'étais incapable d'articuler un son. A ce moment là, on me flanqua carrément la tête dans la baignoire et ce à plusieurs reprises. Comme je persistais à nier, il me dit : "Nous allons vous délier la langue". Et tranchant un fil électrique dans une prise de courant, il me tira des étincelles sur le visage par l'autre extrémité du fil. Au cours de cette représentation, je m'évanouissais. Je me réveillais, allongé sur le parquet, et MERCURI me demanda alors : "Avez-vous changé d'avis; avez-vous quelque chose à dire ? " Ayant encore nié, il me fit attraper et donna l'ordre de me remettre dans la baignoire. Je dois dire

521/1060

B 48649

H4488 - 0002

H4488 – 0003

à leur décharge, qu'au dernier moment, il donna l'ordre de me rhabiller et je fus rapporté/ à la chambre d'attente. L'interrogatoire fut terminé pour ce jour-là. Quelques jours après, j'en subissais un troisième dans le style du premier, et ce fut le dernier pour Marseille.
Quelques temps après, mes trois tortionnaires, vinrent dans ma cellule, et me firent lecture de ma condamnation à mort. Le lendemain on vint me chercher à 18 heures sans explication, et à mon grand étonnement, au greffe de la Prison, j'entendis le Commandant donner l'ordre aux deux militaires qui étaient chargés de moi, de prendre le train pour Paris. En gare d'Avignon, on me fit descendre, et on me conduisit à St-Anne, ou je restais jusqu'à la libération.
L'explication est très simple : j'étais réclamé par G.F.P. pour une affaire d'espionnage à la base de laquelle il y avait une dénonciation de PIETRI.
- Je n'ai jamais été maltraité à Avignon. Je suis simplement resté 110 jours en cellule, seul. Je n'ai reçu de colis et de nouvelles de chez moi, qu'à partir du mois de juin."

Lecture faite, persiste et signe.

Signé/ sur l'original : FONTAINE - Docteur CRASSOUS

B 48650

52/1060

H4488 – 0004

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Ga rde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

B 48651

SERVICE DE LA SECURITE
MILITAIRE DE VAUCLUSE

AVIGNON, le 2 Octobre 1944

H4488 -0005

PROCES VERBAL DE RENSEIGNEMENTS
sur les ATROCITES commises par les ALLEMANDS
sur les DETENUS POLITIQUES

Je soussigné, PEYROT Maximilien, Franck, Officier du Génie, certifie sous la foi du serment avoir été arrêté par la Gestapo allemande le 27 Juin 1944, sous l'inculpation d'espionnage :

- "Incarcéré après interrogatoire à la Prison Sainte-Anne à AVIGNON, je fus transféré le premier juillet 1944 à la Prison des Beaumettes à MARSEILLE.
- Quatre ou cinq jours après mon incarcération, arrivait de la Prison de Nîmes, un adjudant allemand réputé pour sa férocité envers les prisonniers. Je ne tardais pas à m'en apercevoir.
- Au cours d'une visite des cellules, m'ayant demandé les raisons pour lesquelles, j'étais interné, je lui répondis que je ne le savais pas.
- Cochon, me dit-il, si tu ne le sais pas, je le sais moi et attention !
- Un autre jour, après la soupe du soir, un détenu partageant ma cellule ayant demandé d'être conduit au W.C., car ce jour-là, on avait omis de le faire, l'Adjudant pénétra dans la cellule, et sans autre explication, m'asséna sur la tête, un grand coup de bâton. Je tombais sur les genoux, et croyais qu'il m'avait ouvert le crâne.
- Bref, chaque fois, qu'il me voyait, il ne manquait jamais de m'insulter et prenait un réel plaisir à me bourrer de coups de poing.
- Le 27 Juillet, je fus transféré au 425 de la rue de Paradis ou se trouvaient les chambres de tortures. Introduit dans une grande salle, je me trouvais en présence de trois individus en bras de chemise et manches retroussées.
- Invité à me déshabiller après une fouille en règle ou l'on me vola 15.110 francs, je fus assis de force et enchaîné sur un fauteuil électrique. Un anneau de cuivre me fut assujetti au petit doigt de la main gauche. Cet anneau aboutissait à une prise de courant de 220 volts. Une seconde électrode était constituée par une pointe de Teste.
- Pendant une heure un quart, je subissais les assauts répétés de mes trois bourreaux. Je sentais mon coeur faiblir à chaque touche, si bien que j'attendais celle qui viendrait me libérer de cette savante torture.
- De plus, pour ne pas que l'on entende mes cris, on me mit sur la tête une gabardine qui m'étouffait et un poste de T.S.F. fut branché.
- Une touche un peu plus prolongée et appliquée sur le côté gauche du cou me fit perdre connaissance. Je restais évanoui un quart d'heure environ.
- N'ayant rien pu obtenir de ce qu'ils voulaient savoir, je fus remis sur le fauteuil électrique. Enfin, quelques instants après, sur l'ordre d'un des bourreaux, je fus détaché, non sans être insulté, et prévenu d'un <u>genre de sport</u> pour le lendemain matin.
- Ne pouvant plus me tenir debout, deux soldats me remontèrent dans la cellule au septième étage.
- Effectivement, le lendemain matin, vers neuf heures, je fus introduit dans la même salle, devant les mêmes bourreaux.
- Ils me montrèrent une seringue, deux pointes de Teste, un nerf de boeuf, un gourdin et leurs poings.
- "Voilà, choisissez, me dit-on. La piqûre a pour effet de ralentir les pulsations du coeur. Deux ou trois touches avec ça (ils me montrèrent les pointes de Teste) et ton compte est bon. Il faut que tu parles. On me rattache sur le fauteuil électrique.
- Grâce à une maladresse de leur part, car ils avaient commis l'imprudence d'enfermer avec moi dans la même cellule, un camarade impliqué dans la même affaire, et de l'interroger le premier, j'ai pu éviter le fauteuil et la seringue, mais hériter du nerf de boeuf et des poings.
- Pendant trois quarts d'heure durant d'un interrogatoire serré, je perdis le nombre de coups que je reçus.

54/1060

B 48652

.../...

- Bref, n'ayant encore rien pu obtenir de moi, je fus ramené dans ma cellule dans un piteux état.----------
- Ce n'est qu'au bout de quelques jours seulement, c'est-à-dire, quand j'ai pu tenir sur mes jambes, que l'on me ramenait à la Prison des BEAUMETTES.----------
- L'Adjudant me reçut en m'administrant une correstion en règle. Menottes aux mains, derrière le dos, il m'était impossible d'esquiver ou de parer les coups. Tombé à terre, j'étais obligé de ramper jusqu'au mur et m'aider des épaules et de la tête pour me relever. A peine debout, deux ou trois coups de poing me renvoyaient à terre. Cela dura dix bonnes minutes, après quoi je fus remis dans ma cellule.----------
- C'est pendant cette correction, que cette brute aurait dit : "Ces sales Français, je préfère leur ficher une grenade dans la cellule, plutôt que de les relâcher."----------
- De toute façon, je connaissais le sort qui m'était réservé, bien qu'à la fin de mon troisième interrogatoire, deux officiers allemands me posèrent la question suivante : --
- "Pourquoi avez vous fait cela ? Je répondis que j'étais officier Français, qu'ils étaient des officiers allemands, quelle réponse feraient-ils, si la même question leur était posée ?----------
- Après quelques secondes de réflextion, celui qui paraissait le plus âgé a répondu : " Oui..... vous avez travaillé pour votre pays, mais pour une fois, les lois allemandes et françaises s'accordent et le délit d'espionnage est puni de la peine de mort. Vous êtes condamné à être fusillé." - Je répondis que je m'y attendais, mais que chez nous en France, on n'avait pas l'habitude de tuer deux fois, c'est-à-dire de torturer et de fusiller ensuite .----------
- L'un des deux officiers me dit " qu'il était inutile d'engager de polémique sur ce sujet". Tenez-vous pour dit".----------
- J'ajoute que ma fiche d'internement que j'ai pu leur soustraire porte en substance la mention " A ne pas ménager".----------
-Quant au régime de la prison des Beaumettes, on y mourrait littéralement de faim. Je dois signaler cependant tous les efforts faits par la Croix Rouge Française pour atténuer par tous les moyens, les souffrances tant physiques que morales des prisonniers.---------
- Les gardiens avaient droit de vie et de mort sur nous. Il était défendu de parler, lire, écrire, recevoir des nouvelles, d'en donner. De recevoir des colis de nourriture à l'exclusion de fruits. Autant dire rien puisque les rares colis de fruits qui arrivaient, le contenu était gâté.----------

- Il m'a été refusé de demander du linge de rechange qui me faisait grand besoin, car je ne possédais absolument rien, si ce n'est que les vêtements que je portais le jour de mon arrestation.----------
- Ce qui s'est passé aux prisons des Beaumettes, le saura-t-on, un jour je l'espère!-----
- Ce que je peux dire, c'est que c'est que souvent que l'on entendait crépiter les mitraillettes la nuit ou à l'aube.----------
- Signé:sur l'original : PEYROT - Avignon, le 2 Octobre 1944.

B 48653

H4488 – 0006

H4488 – 0007

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

B 48654

XVe R E G I O N

F 555

66

ATROCITES COMMISES PAR
LES ALLEMANDS

SECURITE MILITAIRE

Bureau d'Informations

D E P O S I T I O N

4/

Devant nous, Lieutenant BERNARDINI du S.M. 15, s'est présenté Monsieur V/PHOPOULOS Pierre, Représentant Auto, 7, Impasse Ferreu, Marseille, quinous a déclaré :

" J'ai été arrêté par l'Inspecteur Chef BAUMAN accompagné de huit hommes le 5 Novembre 1943 à 10 heures au Crédit Lyonnais, Rue Saint Ferréol.

L'Inspecteur Chef BAUMAN se présenta à moi avec ses hommes en me mettant le révolver sur le ventre et en criant : "Police Allemande. Haut les mains, suivez-nous".

Ils me conduisirent aussitôt dans une voiture Citroen traction avant noire avec les roues jaunes qui stationnait devant le Crédit Lyonnais. Quatre individus avaient pris place dans la voiture qui m'amena au 425 Rue Paradis (l'Inspecteur BAUMAN y était). Les 4 autres individus prirent place dans une autre voiture qui disparut.

Je fus ainsi transporté au 2ème étage du 425 dans le bureau du Chef de la Gestapo. On me fouilla entièrement : on me mit "tout nu".

Aussitôt le Chef me déclara : "Vous êtes arrêté pour propagande Gaulliste et intelligence avec les terroristes. Avouez immédiatement."

Je répondis : "Je n'ai rien à vous dire. Le jour que vous aurez la preuve je demande à être fusillé."

Il ordonna à l'Inspecteur ChefBAUMAN de me fouetter. On me fit accroupir sur une chaise et on me cravacha pendant une demi-heure jusqu'à ce que je perdis connaissance. Lorsque je repris mes sens, je me trouvais au 6ème Etage, Chambre 9.

Le lendemain je fus emmené au 2ème Etage et on recommença le même travail (cravaché) et ceci pendant 6 jours tous les matins. Je n'ai rien avoué. On m'emmena aux Baumettes menotté bien entendu le 11 ou le 12 Novembre. J'occupais la cellule 45 avec Monsieur MOURET, Avoué à Aix, accusé lui-même d'avoir des relations avec Me Max JUVENAL, Chef de la Résistance, information qu'il me confia et qui était vraie; ce qui était d'ailleurs mon cas.

Dans cette même cellule il y avait également Jean REBIER demeurant à la Penne (âgé de 16 ans et demi) accusé du même

48655

.../...

H4488 – 0008

motif, avec aussi Raymond TESSEYRE qui a été pris à Upex dans un groupe de 15 résistants les armes à la main. Raymond TESSEYRE passe en jugement devant 7 Officiers Allemands de toutes les armes ainsi que ses camarades. Dix d'entre eux furent condamnés à mort et exécutés. Deux autres (italiens - soldats) condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Deux furent libérés immédiatement le jour même de l'arrestation (je suis certain qu'ils étaient les dénonciateurs). Raymond TESSEYRE fut acquitté mais déporté en Allemagne.

Le 31 Décembre je fus amené à 9 heures du matin au 425, Rue Paradis. On me fit prendre un bain glacé. Je me suis évanoui et on ne put rien savoir de moi. Depuis cette date jusqu'à ma libération ils ne m'ont plus interrogé ni martyrisé.

Le29 Avril à 3 heures de l'après-midi un Sergent Major Allemand se présenta dans ma cellule en me disant "prenez vos bagages vous êtes libre. On n'a rien à vous reprocher". On me fit signer un papier stipulant qu" je jurais sur l'honneur de ne rien entreprendre contre les troupes allemandes." Chose que je n'ai pas observée car à partir du 19 Août avec un groupe de 30 camarades F.F.I. nous déclenchions la bagarre à St-Jérôme, St Barthélemy et dans toute la banlieue Sud.

Pendant ma détention j'ai constaté qu'il y avait trois cellules de Juifs. Le 1er Janvier à 1 heure du matin le Commandant Allemand de la Prison des Beaumettes (Petites Beaumettes) avec un groupe de 8/Officiers et Officiers firent ouvrir les cellules et cravache en main fouettèrent les Juifs en les faisant sauter sur un monticule de gamelles ainsi que sur les escaliers. Parmis ces hommes il y avait des vieillards qui subirent le même sort. A 4 heures du matin on prit un homme DBAN Jacob (israélite) lui ouvrirent la porte de la prison en lui disant vous êtes libre. Après qu'il eût parcouru 3 mètres ils le mitraillèrent par derrière en plein crâne en criant comme des sauvages.

Le lendemain à 5 h.30 du matin un Docteur Syrien demeurant à Endoume (Marseille) dont j'ai oublié le nom demande en frappant à la porte d'aller au cabinet. La sentinelle ouvrit la porte. Le Docteur descendit 10 marches sur les vingt et une de l'escalier. Dès qu'il arriva sur le palier la sentinelle lui tira trois balles dans la tête et le tué net. On me fit ramasser le corps avec le Lieutenant JOCKEM André (Pharmacien de Strasbourg) et on emmena le corps dans le chemin de ronde. Le Commandant de la prison nous dit : "Si vous parlez vous serez fusillés".

Le 18 Août mon fils Léopold âgé de 20 ans dessinateur aux Mines de bauxite à Vérines (Var) fut chargé par Monsieur CHABERT, Ingénieur, de porter le courrier en motocyclette à Carces (Var).

H4488 - 0009

68

Il fut arrêté par un groupe de S.S. qui lui demanda des papiers. Aussitôt après lui dirent de partir. Mon fils monta sur la moto et fit trente mètres environ. Il reçut une rafale de mitraillettes par derrière et il fut ensuite jeté par les boches dans le caniveau. Après lui avoir volé les papiers d'identité et personnels ainsi qu'une somme de 3.400 Francs environ qu'il avait sur lui.

J'attire l'attention des autorités militaires sur le fait que des boches utilisent des pièces d'identité de Français abattus par eux pour leur permettre de circuler en tenue civile. Dans le cas où l'un d'eux serait porteur des pièces d'identité de mon fils je demande instamment d'en être aussitôt averti.

Mon dernier frère Anatole LOUSSON Sergent au 23e Chasseurs Alpins fut blessé sur le Front du côté de Bitche et fut fait prisonnier. Il réussit à s'évader après un an et demi de captivité et fut nommé Facteur receveur à Vinsort (Drôme). Il s'enrôlé dans un groupe de Résistance le début d'Août 1944 et fit le coup de feu à Loriol (Drôme) où il trouva la mort le 19 Août ainsi qu'une soixantaine de ses camarades. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge."

LECTURE FAITE PERSISTE ET SIGNE.

Signé.

Marseille, le 5 Octobre 1944
Le Lieutenant BERNARDINI.
du Bureau d'Informations.

Signé : BERNARDINI.

Service de Recherche des Crimes de Guerre
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B48657

H4488 – 0010

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE - NUREMBERG
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4488

Photographies et copies certifiées conformes à l'original.

~~310~~
DOC. R.F. N° 209
RF 309

B 48648

Filed Jan 25, 1946

F. 565 RF 309

1

H4488 – 0011

H4488 – 0012

7. Pages

H4488 – 0013

893

F.5|65 RF 309